

La lettre Industrie - Déchets

n° 34 Juin-juillet 2007

Edito

Changer pour durer....

Nombre d'écologistes ont déploré l'appellation « développement durable », parce que la mauvaise traduction de « sustainable » laissait entendre que le développement durable pouvait être interprété comme un mode de développement qui se poursuit (donc qui dure !) en se teintant de ci de là de petites touches de vert.

Or aujourd'hui, cette vision basique de la « durabilité » se confronte à l'épreuve des faits. Qu'il s'agisse de conséquences néfastes de nos modes de production et de consommation (changement climatique, autres pollutions, ...) ou même de la viabilité de notre modèle économique (raréfaction des ressources non renouvelables et renouvelables), il est fort probable que nous allions droit vers une grave crise économique si nous persistons à promouvoir et mettre en œuvre une croissance quantitative (fortement prédatrice de ressources et génératrice de rejets importants).

Les prémisses de cette crise annoncée sont déjà là. Les fortes tensions sur les cours des métaux ou encore les conflits autour de l'accès à certaines ressources (eau, énergie, ...) sont là pour le rappeler.

Au moment où s'ouvrent les travaux préparatoires du « Grenelle de l'environnement », nous autres devons capitaliser notre positionnement « historique » mais surtout mutualiser nos propositions afin d'être en mesure de défendre des revendications concrètes pouvant réellement contribuer à une croissance qualitative.

Quelque soit l'issue du « Grenelle », nous avons tout à gagner de notre capacité à promouvoir des alternatives « durables ». Au cas où nous ne serions pas entendus cet automne, notre travail constituera une plateforme de propositions que nous pourrions durablement promouvoir jusqu'à ce qu'elles soient reprises et enfin mises en œuvre.

La force du mouvement FNE et des APNE réside bien dans le fait que, forts de 3000 associations de « terrain », nous possédons une légitimité dont la plupart des autres ONG ne peuvent se targuer. De plus, grâce à nos interventions territoriales, nous détenons aussi le pouvoir de proposer, non seulement des mesures européennes ou nationales (réglementation, incitations financières, ...) mais aussi leurs déclinaisons dans les territoires.

A ce titre, les travaux engagés pour renouveler la plateforme du pôle IPS mais aussi le projet fédéral « Territoires » devront être utilisés pour étayer nos revendications et mettre en évidence les conditions de leur mise en œuvre au plus près des citoyens.

Bruno Genty
Trésorier-adjoint de FNE
Co-pilote du pôle IPS

Sommaire

Actualités du pôle / P.2-3

- Participation du pôle aux différentes réunions et groupes de travail.
- Répertoire des études d'impact
- Un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération

Dossier du mois / P 4

Retour sur le colloque prévention et gestion des déchets

La page industrie/ P.10 à 12

- Lancement de Reach sur le territoire européen depuis le 1^{er} juin 2007
- Incident dans une SEVESO 2 à Toulouse : les fantômes d'AZF.
- Une rencontre européenne pour mieux comprendre et maîtriser les risques dans l'Union

Le stop pub / P.12

La page prévention / P.13

- Opération Achats futés= Moins de déchets
- Bilan 2006 de la prévention de la production de déchets

Le tri des emballages / P.14

- Gestion et tri des déchets à bord des TGV Est sur l'axe Paris-Est/Strasbourg
- Labellisation du service public de collecte

Du nouveau sur le net / P.14



Actualités du pôle

□ Participation du pôle et des réseaux aux différentes réunions, groupes de travail depuis fin mai

Pôle :

- **Conseil d'administration** de l'Ademe (28 juin - Jean-Luc Jugant)

Déchets :

- Réunion de l'**Instance de suivi des piles et accumulateurs** (24 mai - Delphine Tombal)
- Réunion du groupe de travail OCA DEEE (25 mai - Nathalie Villermet)
- Groupe de travail **RECYLUM** (5 juin - Christine Gilloire)
- Rencontre avec **la Compagnie des Wagons-lit** (6 juin - Nathalie Villermet)
- Rencontre avec **Vacances Propres** (8 juin - Nathalie Villermet)
- Rencontre avec **Alliance Carton Nature** (12 juin - Nathalie Villermet, Delphine Tombal, Christine Gilloire)
- Réunion téléphonique associative - Préparation de l'action « **Achats futés = Moins de déchets** » (13 juin - Nathalie Villermet)
- Colloque Ademe « **Prévention et gestion des Déchets dans les Territoires** » (19, 20, 21 juin—Nathalie Villermet, Delphine Tombal, Jean Luc Jugant, Pénélope Vincent-Sweet)
- Réunion de préparation de la semaine de réduction des déchets, ADEME (27 Juin - Nathalie Villermet)
- Comité de pilotage du **PLAN** national de prévention des déchets, MEDAD (27 juin - Nathalie Villermet)
- Comité de pilotage de la **CAMPAGNE** nationale de prévention des déchets, ADEME (28 juin - Nathalie Villermet)
- Rencontre FNE - Arbre Vert (28 juin - Nathalie Villermet)
- **Conseil National des aides Déchets** de l'Ademe (28 juin - Penelope Vincent Sweet)
- Réunion Groupe de travail **OCA DEEE Eco-conception** (organisme coordinateur agréé) (29 juin - Nathalie Villermet)
- *Commission d'agrément des emballages ménagers* (3 juillet - Michel Georges)

Industrie :

- Formation **inspecteurs ICPE** (le 25 mai et le 15 juin - Claude BARBAY)
- Réunion de travail sur **les études de dangers** : pour un meilleur accès des riverains aux informations, **ICSI** (Institut pour une Culture et une Sécurité Industrielle), (12 juin - Marc Sénant)
- Rencontre Service de l'Environnement Industriel **SEI** du Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MEDAD) (15 juin—Christine Gilloire)
- **Conseil Supérieur des Installations Classées CSIC** (3 juillet—Christine Gilloire)

□ Répertoire des études d'impact

Création d'un répertoire d'études d'impact (fichier national) mis en ligne par le ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables. Un moteur de recherche qui enregistre vos critères (nature de l'installation, date de la décision d'autorisation...) ou une identification cartographique vous permettent d'obtenir des informations précises sur les sites implantés près de chez vous. La page indique **le lieu de consultation des études d'impacts**. A noter que ce fichier national est alimenté par des données sur les études d'impact saisies par chaque préfecture de département depuis le 20 septembre 2006. L'enregistrement ne concerne donc que les études d'impact émises depuis cette date.

Les informations disponibles concernent la description du projet (montant, nature, type d'ICPE...), sa localisation, des informations sur la nature du maître d'ouvrage...

Lien : <http://fichier-etudesimpact.ecologie.gouv.fr/>

Pour plus d'information :

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=4384&idThema=7&idSousThema=0&type=JDE&ctx=259>

Source : JDLE (Journal De L'Environnement) du 14 juin 07,

site : <http://www.journaldelenvironnement.net>



□ **Un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération**

Positionnement de FNE sur l'incinération des déchets non dangereux.

Le pôle Industrie-Déchets de FNE a retravaillé son positionnement politique (appelé plate-forme politique) sur les thématiques de l'industrie et des déchets. L'objectif choisi pour aborder ces questions a été « produire et consommer autrement ». Dans ce cadre, une partie de ces travaux a été dédiée à l'incinération de déchets non dangereux, afin de clarifier la position de France Nature Environnement sur ce sujet.

Voici le résultat des nombreuses concertations ayant eu lieu au sein de notre réseau.

FNE demande un moratoire sur les nouveaux projets d'incinération car ...

Dans la perspective de préserver l'environnement et la santé, valoriser la part combustible des déchets dans un cadre industriel ne peut être envisagé que sous certaines conditions :

L'articulation à une **forte politique locale de prévention** (avec des objectifs réalistes et ambitieux, avec obligation des moyens humains et financiers suffisants, et obligations de résultat);

Un système de **tri et recyclage** des emballages et de la matière organique performants ;

Une pertinence locale confirmée, avec un **gisement suffisant** sur le territoire considéré ;

L'épuisement des autres possibilités locales (fours industriels existants avec des contraintes d'émissions suffisantes) ;

La **non-délocalisation** des installations de traitement sur des territoires éloignés;

Une valorisation **énergétique effective** (réseau de chaleur et efficacité énergétique) et performante avec un rendement minimum de 60% non prétexte à l'élimination ;

La disponibilité d'études positives épidémiologiques sur des sites de même technologie ;

Le choix doit se faire autour d'une vraie concertation avec la population locale ;

Ces conditions ne sont actuellement remplies en aucun lieu en France.

Ce constat ne peut conduire qu'à l'exigence d'un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs.

L'incinération ne doit pas être diabolisée, mais elle présente aujourd'hui des inconvénients majeurs : les incertitudes sur la santé, l'effet *aspirateur à déchets**, l'absence de transparence et la déresponsabilisation.

De plus, l'incinération coûte extrêmement cher et ne permet qu'une diminution du volume des déchets, en fabriquant des sous-produits concentrés à la toxicité variable : rejets atmosphériques, REFIOM (qui sont eux-mêmes des déchets dangereux nécessitant de la stabilisation stockage dans des unités de Classe 1), mâchefers (dont les usages en routier peuvent présenter des risques pour les milieux).

La possibilité d'une valorisation énergétique effective n'est pas exclue. Pour cela, des programmes de recherche peuvent être entrepris afin de se donner le temps et les moyens de parvenir à solutions techniques satisfaisantes au plan de l'environnement et de la santé publique.

Pour autant, les centres de combustion devront toujours être considérés comme des solutions de derniers recours et n'être envisageables qu'à condition d'avoir mis en place en amont et préalablement les filières et moyens de minimiser au maximum les déchets.

Tout ce texte ne concerne pas l'incinération des déchets dangereux.

** En pratique, les incinérateurs fonctionnent comme des "aspirateurs à déchets" : si leur taux de remplissage n'est pas maximal, les pertes financières sont majeures. De ce fait, un incinérateur est un obstacle à une politique de prévention des déchets, contrairement au centre de stockage qui n'a pas besoin de fonctionner "à pleine charge". L'incinérateur constitue également un frein au tri et recyclage des matières plastiques (surtout au développement du recyclage de ceux « plat » et « mou »), papier, et organiques. Le déchet n'est pas une ressource ; il est donc erroné de penser que les déchets représentent une source d'énergie.*



Le Dossier du mois :

Retour sur le colloque prévention et gestion des déchets

Pour ce dossier du mois nous avons décidé de vous faire un retour du **colloque « Prévention et gestion des déchets dans les territoires »** organisé par l'Ademe et qui s'est déroulé du 19 au 21 juin à Paris.

Vous trouverez donc dans ce dossier une compilation de témoignages associatifs, des impressions sur le colloque en général ou sur des ateliers auxquels ils ont participé en particulier en tant qu'intervenant en tribune, en salle ou en tant que simple auditeur.

Tout d'abord quelques constats sur l'avancement du plan national de prévention des déchets

Les travaux du plan national de prévention ont été lancés à l'été 2003. Le plan a été présenté au 1^{er} colloque de l'Ademe en février 2004. Ce 3^{ème} colloque prévention a permis de faire le point 3 ans après son lancement.

Rappelons que les objectifs fixés par le plan est une stabilisation en 2008 des quantités produites (la base étant l'année 2003) et une diminution de 90 Kg/hab/an des déchets ménagers résiduels (ceux orientés en incinération ou en décharge) en 2015 (passer de 290 kg/hab/an en 2005 à 250 Kg/hab/an en 2010 et 200 kg/hab/an en 2015).

Lors de son discours, Mme Pappalardo, présidente de l'Ademe a annoncé qu'aujourd'hui, seulement 15% de l'objectif de réduction des déchets résiduels serait atteint grâce aux actions de prévention (rappelons que dans le cadre de l'objectif de réduction des déchets résiduels, la progression du tri devrait également contribuer). Elle a insisté sur la nécessité de mobiliser tous les acteurs afin de faire prendre conscience de la réduction des déchets et d'engager un changement de comportement durable.

Depuis 2005, les axes de travail du Ministère de l'Écologie de l'Aménagement et du Développement Durable et de l'Ademe sont :

- le renforcement des actions de sensibilisation aux écolabels;
- la relance des campagnes sur l'éco-conception, sur les technologies propres ;
- l'opération « déchets moins 10 % », visant à animer un réseau d'entreprises s'engageant à réduire de 10 % leur production de déchets ;
- la rédaction sous forme de fiches de produits ou de situations du guide de la consommation éco-responsable, indiquant les méthodes ou pistes de réduction de la quantité de déchets ;
- un comité réunissant les divers acteurs a été réuni pour identifier les points de blocage empêchant d'aller plus loin dans la réduction des emballages ;
- le plan national de soutien au compostage domestique a été lancé ;
- un tableau de bord a été mis au point pour quantifier de manière raisonnée les progrès de la prévention (*disponible sur demande auprès du pôle IPS*) ;
- la campagne nationale « réduisons vite nos déchets, ça déborde » ;
- la semaine nationale de réduction des déchets...

Offre éco-responsable en matière de prévention des déchets :

Lors de ce colloque, l'Ademe nous a présenté la synthèse de son étude sur les quantités de déchets générées par les achats des ménages dans la grande distribution. Cinq chariots, représentatifs de plusieurs tailles de foyers et d'une consommation plus ou moins responsable en matière de prévention ont été caractérisés (*synthèse disponible sur demande auprès du pôle IPS*):

- 1 chariot des produits les plus achetés ramené à la consommation d'un ménage moyen (2,3 personnes selon l'INSEE)
- 2 chariots générant le maximum de déchets pour des foyers de 1 et 4 personnes ;
- 2 chariots générant le minimum de déchets pour des foyers de 1 et 4 personnes.

Les produits « minidéchets » ont été choisis suivant la grille hiérarchique suivante : produit réutilisable, absence d'emballages, éco-recharge, grande contenance, recyclabilité des emballages selon les consignes de tri et enfin poids des emballages.



Le Dossier du mois ...

Les résultats confirment ce que les associations avaient souvent mis en évidence lors de leur action « chariot maxi /mini déchets dans des magasins, à savoir des gains de l'ordre de 50 % en poids entre les deux chariots mais aussi un gain financier :

- Chariot maxidéchets une personne : 100 kg/an
- Chariot minidéchets une personne : 50 kg/an
- Le chariot minidéchets une personne permet une économie de 74 euros par mois par personne par rapport au maxidéchets.
- Chariot maxidéchets quatre personnes : 391 kg/an
- Chariot minidéchets quatre personnes : 203 kg/an
- Le chariot minidéchets quatre personnes permet une économie de 167 euros par mois pour quatre personnes par rapport au maxidéchets.

C'est un résultat réconfortant pour les associations qui tenaient déjà ce discours ; cependant le gain économique est sans doute à relativiser puisqu'il est calculé par rapport au « pire » de ce que peut acheter une personne, il sera intéressant de voir les mêmes résultats par rapport au chariot de référence.

Il ne reste plus à l'Ademe qu'à décliner les résultats de cette étude pour des outils de communication, de sensibilisation de terrain.

Delphine Tombal, Chargée de mission pôle IPS de FNE.

Un colloque Ecoconçu

La couleur fut annoncée dès le départ : le colloque a été écoconçu ! Point de collations reposant sur le jetable : On a mis les petits plats, réutilisables, dans les grands ! L'éco-exemplarité rentre enfin dans les mœurs. Cela fut d'ailleurs répété à plusieurs reprises : « balayons devant notre porte ». Notre porte, en l'occurrence, et pendant deux jours, celle de la Maison de la Chimie.

Et quel meilleur endroit pour discuter de la prévention des déchets que la Maison de la Chimie ? En effet, et dès son origine, ce lieu visait à nouer le dialogue entre les sociétés savantes et les industries. Le choix de l'ADEME, et sa décision de mettre les entreprises à l'honneur pour cette 3^{ème} édition, est donc sacrément pertinent ! Les entreprises planchent donc sur la réduction des déchets à la source mais les collectivités, c'est annoncé dans le programme, sont au cœur de la prévention des déchets.

Les bons exemples se succèdent à la tribune, nécessaires sans doute au moral des troupes, mais l'on se prend à regretter que des expériences moins évidentes ne soient exposées. C'est vrai quoi ! Tout ne va pas de soi en réalité. Michèle Pappalardo l'a même énoncé dans son discours d'ouverture : si les actions de prévention gardent la même « ampleur » qu'aujourd'hui, elles ne pourront contribuer qu'à une réduction de 15% des 40 kilos par an et par habitant escomptés dans le Plan National de Prévention des Déchets en 2010. Soit en réalité une réduction de 6 kilos par habitant en un an. C'est un peu plus de 16... grammes par jour. Si l'on compare au chiffre moyen des déchets générés par français-e et par jour (plus d'un kilo) il y a de quoi être passablement affolé.

Et c'est sans doute parce que la prévention des déchets - « une priorité » selon Mme Pappalardo - implique de profonds changements dans les comportements mais aussi dans les méthodes de gestion des déchets qu'elle est un objectif si ambitieux et périlleux à atteindre. Objectif pourtant bien vital ! Mais objectif à contre-courant de l'évolution des hommes, qui ont toujours généré des déchets, par leur existence même. C'est peut-être la rencontre avec un journaliste cynique et désabusé qui me fait écrire des choses apparemment si négatives.

Or il n'en est rien : je dresse un constat lucide justement pour pouvoir être consciente du boulot à accomplir. D'ailleurs je trouve que les associations, même si certains ont souligné le rôle important d'acteurs de terrain qu'elles revêtent, n'ont pas été assez mises en avant.

On devine encore une fois combien elles sont soumises à une bonne entente avec leurs collectivités locales pour pouvoir espérer participer à la définition et à la réalisation de projets à échelle territoriale. La présence, très participative, de nos voisins belges laisse pourtant espérer un meilleur avenir pour les associations françaises. Et la prévention des déchets étant l'affaire d'absolument tout le monde, on espère et on se bouge !

Cécile Nolot chargée de mission à La Passiflore (35)



L'An 3 de la prévention des déchets

Les 3^{èmes} rencontres nationales de la prévention de la production des déchets ont donné lieu à des présentations et des échanges intéressants.

Il est toujours délicat de dresser « à chaud » un premier bilan d'une manifestation riche en témoignages. Je me lance donc avec humilité dans cet exercice périlleux

Les points de blocage que ce colloque a permis de mettre en évidence :

- certains participants éprouvent encore des **difficultés à sortir du déchet** : en témoignent les inévitables dérapages sur le tri ou sur divers modes de traitement. Cette « obsession » du déchet conduit parfois à des confusions. J'en veux pour exemple certains propos entendus lors de l'atelier « *réparation, réemploi : des économies de ressources, des déchets évités* » où le terme de ressourcerie était évoqué là où de toute évidence, il s'agissait de déchèterie contenant un petit espace « réemploi ». Plus ennuyeux, d'autres ont brandi l'objectif social en le mettant en concurrence avec l'objectif environnemental. Ceux-là parlaient de gérer les déchets là où l'activité de réemploi devrait nous amener à parler de « produits » de seconde main. Ces propos « confusionnants » ont été tenus par des acteurs comme « Emmaüs » ou « Envie »¹, c'est-à-dire ceux qui, malheureusement, risquent fort de se faire *manger tout cru* par les éco-organismes en charge des DEEE;
- pour ma part, j'ai regretté que les animateurs des plénières ou des ateliers n'aient pas présenté le positionnement des acteurs ;

Les points positifs :

- tout d'abord, **de nombreuses actions exemplaires ont été présentées**, pilotées par des collectivités, des associations ou des entreprises. Il a été acté que **produire moins de déchets permettait aussi de moins gaspiller d'argent** (Chariot-type de l'ADEME, entreprises privées lauréates des « Trophées de l'environnement », ...). Bref, on peut désormais parler d'actions de prévention sans devoir obligatoirement inviter des amis belges ou d'autres pays européens ;
- les **associations** ont été reconnues comme des **partenaires** de premier plan tant au niveau national qu'au plan local ;
- il a été affirmé qu'un programme de prévention ne pouvait se limiter à la diffusion d'outils (qu'il s'agisse d'outils de communication ou d'outils pratique –par ex. : composteurs, autocollant Stop-pub, ressourcerie, ...-) mais que celui-ci devait bénéficier d'un **accompagnement** mené dans le cadre d'une véritable **animation territoriale** s'appuyant sur la mise en place de partenariats. Cela constitue un réel progrès et un pas supplémentaire vers des démarches réellement participatives ;
- **le facteur « temps »** a été clairement illustré par des témoignages concrets. Ainsi, des territoires engagés depuis plusieurs années ont pu présenter des résultats concrets obtenus grâce à la mise en œuvre de réels programmes (ne se limitant pas à deux actions emblématiques vite montées) ;
- il semble que l'on sorte progressivement de l'aberration consistant à focaliser les objectifs quantifiés uniquement sur l'évolution globale des tonnages de déchets. Certains acteurs ont évoqué des indicateurs de résultats qui s'efforcent d'**estimer les tonnages évités** grâce aux actions menées. C'est bien sûr comme cela qu'il faut procéder plutôt que de faire une « fixette » sur les tonnages globaux².

Bruno Genty, Co-pilote du pôle IPS de FNE

1. Après avoir crié –à juste titre- au scandale lors de la mise en place de la filière DEEE, ces organismes ont obtenu une reconnaissance d'acteurs « historiques » du réemploi de la part des éco-organismes, ces derniers s'engageant à ne pas leur retirer leurs sources actuelles d'approvisionnement. J'espère sincèrement me tromper, mais je crains fort que les producteurs les entraînent peu à peu à devenir des sous-traitants à bon marché pour démanteler leurs appareils hors d'usage. Dans ces conditions : adieu le réemploi, vive le recyclage !

2. Comme me l'avait indiqué un technicien il y a quelques années : «*c'est facile de réduire de 10% les tonnages de déchets en déchèteries. Il suffit de mettre des bâches sur les bennes !*»



La prévention exige un partenariat avec les citoyens

L'impression générale sur l'ensemble du colloque est que la prévention devient une réalité. La confusion avec le tri disparaît, et les propositions considérées comme « utopiques » il y a 3 ans commencent à être appliquées.

Une grande évolution est la prise de conscience par les élus que la gestion des déchets ne peut pas se traiter uniquement par la technique. Le volet prévention exige un étroit partenariat avec les citoyens. On ne peut plus leur dire « confiez-nous vos déchets, on se charge de les éliminer », puisque ce sont eux les principaux acteurs de la réduction des déchets par leurs actes d'achat, par le compostage, par leurs choix (refus de la publicité, des sacs plastique...)

Cette nouvelle donne induit de nouvelles pratiques :

- L'acte d'achat étant un levier important, les collectivités s'autorisent désormais à donner des conseils en ce domaine, avec par exemple la campagne « acheter malin, c'est jeter moins » de la communauté urbaine de Lille, ou la campagne d'incitation à l'achat d'éco-produits et d'éco-services des Deux-Sèvres.

- Les collectivités valorisent ou récompensent les citoyens qui agissent, avec, toujours dans les Deux-Sèvres, le concours des familles éco-citoyennes, et la distribution de bons de réduction sur les éco-produits.

- La concertation qui est devenue incontournable. Certes, cela prend du temps, mais on en perd encore plus quand on veut faire l'économie de la concertation pour aller plus vite.

A noter que la prévention des déchets au niveau de l'acte d'achat est une opération gagnant-gagnant pour le citoyen : sur une année, une famille de 4 personnes peut économiser un SMIC en adoptant le chariot « mini déchet » plutôt que celui « maxi déchets » !

Concernant le Stop Pub, les questions des participants montrent que, s'il y a bien une solution théorique, la question de la distribution de l'information des collectivités aux foyers équipés reste à résoudre pour de nombreuses collectivités.

Compostage domestique : un nouvel élan

Le fait marquant de cet atelier est la prise de conscience que le compostage n'est pas une opération à la marge, mais bien une **filière à part entière**, comme le tri, et que des moyens conséquents doivent y être affectés.

En premier lieu, il est important de constater que la pratique existe (près de 40% en milieu rural), il faut **conforter cette pratique** avant de lancer une opération de compostage (inutile d'équiper des gens qui compostent déjà).

Promotion du compostage : L'objectif est d'amener le plus grand nombre à traiter sur place (et donc soustraire de la collecte ou de la déchetterie) ses déchets de cuisine et de jardin. Cela n'a rien à voir avec une opération de vente de composteurs. Il s'agit donc de :

- toucher les foyers qui ne pratiquent pas ;

- accompagner tout le monde afin d'obtenir un compost de qualité, ce qui assure la continuité de la pratique, et le « bouche à oreille » dans l'entourage ;

- L'accent est mis sur la formation. En Alsace, le particulier ne peut bénéficier d'un composteur s'il n'a pas suivi une réunion de formation (environ 1h30) ;

Nécessité d'un suivi conséquent : La pratique du compostage ne va pas de soi. Le témoignage de collectivités montre qu'une grande partie de ceux qui assistent aux réunions d'information sur le compostage sont des personnes qui souhaitent améliorer leur pratique. Venue de Belgique, l'idée des maîtres composteurs et des structures relais commencent à faire son chemin chez nos élus (témoignage ADEME PACA)

La question de la gratuité des composteurs pour les particuliers : deux approches

- Certaines collectivités choisissent de s'adresser aux plus motivés, et demandent une participation afin d'éviter l'effet d'aubaine. Dans ce cas, la participation, mais aussi le tonnage évité sont limités.



Le Dossier du mois ...

- D'autres collectivités font le pari contraire : visant une réduction maximale des déchets, elles proposent la mise à disposition gratuite des composteurs, accompagné d'un très gros effort de formation et de suivi. Le cas d'Herbignac (Loire-Atlantique) est exemplaire, avec **un taux de participation de plus de 50%**, et une diminution des **déchets résiduels** à traiter de **20%**.

Avec le Plan national de compostage domestique, l'ADEME encourage fortement le développement de cette pratique :

- Enquête nationale pour évaluer les flux et les coûts évités grâce au compostage domestique. Ces données sont essentielles pour convaincre les élus de lancer une opération ambitieuse de compostage domestique.

- Des outils d'information et de formation des acteurs, avec notamment la formation des structures relais.

- Une boîte à outils pour les pré-enquêtes, le suivi et l'évaluation des opérations. La mise en réseau des opérations exemplaires.

- Une aide financière : l'accent est mis sur les actions de formation et de communication, avec une aide à hauteur de 50%, contre 20% d'aide sur les équipements.

Aller plus loin : le compostage en milieu collectif (dans les écoles, en habitat vertical) commence à se diffuser. Une présentation sur le lombri-compostage montre la voie pour demain.

Bonnes pratiques :

- Un appel d'offres groupé incluant une clause d'insertion sociale pour la fourniture des composteurs ;
- Plate-forme de démonstration pour le compostage ;
- Partenariat avec une association de jardiniers

Un petit coup d'œil à l'étranger : Dans certaines régions de Belgique et d'Italie, les ménages qui compostent bénéficient d'une réduction de leur taxe OM (environ -20% en Italie)

Catherine Rolin, Frapna Drôme, en charge du Stop Pub à FNE

Atelier Emballages - Ça avance... mais très doucement !

Le MEDAD, suite à une étude lancée auprès des fabricants, vient de reconnaître, qu'il existe encore une marge importante de réduction des emballages et qu'il reste encore beaucoup de fabricants ne respectant pas la réglementation sur la réduction des emballages. L'étude réalisée propose de travailler par catégorie de produit avec les multi-acteurs de la filière, en agissant concrètement sur offre (travailler sur l'échange d'information d'éco-conception, formation marketing et concepteur emballages) et parallèlement sur la demande (information consommateur). Le MEDAD devrait prochainement présenter des axes de travaux répondant à ces propositions.

Des études intéressantes ont été présentées par l'ADEME, Eco-emballages et le CNE. Principalement, « l'analyse des évolutions entre **1997 et 2006** de l'emballage sur huit marchés » (Yaourt, lait, lessive, ...). Nous en retiendrons que le découplage entre nombre d'emballages et leur poids se confirme : augmentation de 6 % du nombre d'emballages pour une réduction de leur tonnage de 14%. Cela est dû à de nombreux facteurs, différents selon les marchés : changement de matériaux, de format, réduction à la source. Globalement, les efforts de réduction à la source des emballages ont amené une économie de 40 000 T d'emballages. Cependant, cette réduction n'a qu'un impact de 3% de réduction du tonnage sur les emballages.

Eude : Prévention et valorisation des déchets d'emballages, mieux concevoir et mieux consommer disponible auprès CNE email : info@conseil-emballage.org



Atelier Réemploi

Malheureusement, les intervenants de Emmaüs et Envie ont mis en concurrence les aspects sociaux et l'environnementaux. Ainsi pour eux, leur objectif est d'avoir une activité que cela soit du réemploi, de la dépollution ou du recyclage. Leur but n'est pas d'augmenter le réemploi des appareils, mais simplement de maintenir leurs activités actuelles. C'est d'ailleurs pour cela que pour le moment ces derniers ont réussi à avoir une bonne entente avec les éco-organismes.

Un participant a clairement mis en évidence les risques auxquels nous nous soumettons avec ces systèmes : **Le réemploi n'était-il par pour les organismes Eco-systèmes, ERP et Ecologic l'eau du robinet d'Eco-emballages ?** Les éco-organismes ne mettront-ils pas de bâton dans les roues aux déploiements du réemploi, au-delà de sa place actuelle ?

L'objectif environnemental est bien de remplacer une part de la consommation de produit neuf par des produits du réemploi. Les actionnaires des éco-organismes permettront-ils la mise en place de moyens nécessaires à cela ? A cet atelier, rien n'a pu nous rassurer sur ce point.

Dans toutes ces présentations, la plus intéressante et la plus globale est le projet des Recycleries, Ressourceries, qui a pour objectif parallèle les enjeux, environnementaux, sociaux, et d'éducation à l'environnement.

Un enjeu mis en avant : Il est essentiel de se donner les moyens d'offrir un réel débouché aux produits de second main, en les valorisant réellement (dans des lieux, facilement accessibles, propres, sympas et pour lesquels une communication/ promotion est faite).

Nathalie Villermet, chargée de mission pôle IPS de FNE

Atelier « optimisation du service public de collecte : qu'attendre des innovations technologiques ? »

Ici on a quitté la prévention pour la partie « gestion » du colloque.

Présentation de deux technologies de collecte innovantes :

-« tri'sac » : collecte par sacs de couleur avec tri optique

- collecte pneumatique

La **collecte en sacs de couleur avec tri optique** est un dispositif courant en Suède, où il donne des résultats intéressants. Les élus de Nantes Métropole sont revenus convaincus de Göteborg, et mettent en place ce système progressivement sur Nantes, où 75% de la population est en habitat vertical. Pour l'instant il est en bi-flux, sacs bleus pour les résiduels et sacs jaunes pour les emballages + papier. Ce système permet de mettre en place une collecte en porte à porte de recyclables sans ajouter un passage de benne ni réaménager les locaux poubelles, puisque sacs jaunes et bleus sont collectés ensemble et triés par lecture optique sur une chaîne automatisée.

Mise en place : visite d'un ambassadeur du tri à chaque foyer et remise des rouleaux de sacs. Sacs complémentaires : mairies, commerces, La Poste.

Résultats espérés : passage de 30 kg à 45 kg/hab/an de recyclables collectés, comme s'est fait pour les autres communes lors du passage de l'apport volontaire à porte à porte.

Perspectives : il sera aisé d'ajouter un autre flux par la suite, biodéchets par exemple.

La **collecte pneumatique** a connu de mauvais jours, mais revient en proposant une collecte sélective pneumatique. Les différentes fractions sont stockés dans des bornes, et aspirées à tour de rôle par le terminal de collecte. La ville de Sabadel, près de Barcelone, a retrouvé une propreté éclatante. Narbonne va mettre en place cette collecte dans son centre historique ainsi que dans son nouveau quartier durable « zéro CO2 ». Plus de bennes de collecte en centre ville.

Cette collecte, complémentaire à la collecte traditionnelle, est adaptée aux centre-villes et aux zones de nouvelle urbanisation. Autour de Séoul (Corée), 20 millions d'habitants, tous les nouveaux immeubles doivent être équipés de réseau pneumatique pour les déchets.

Le reste de l'atelier a discuté d'optimisation des collectes, de cartographie et outils informatiques (à utiliser avec précaution).

Penelope Vincent-Sweet membre du directoire du pôle IPS de FNE



□ Lancement de Reach sur le territoire européen depuis le 1^{er} juin 2007

Tous les jours, nous sommes directement ou indirectement, exposés à toutes sortes de substances chimiques. Quand on utilise nos produits quotidiens (aérosols, produits d'hygiène, parfums...), lorsque l'on mange... dans chaque situation courante nous sommes en contact avec des substances dont nous ignorons beaucoup, sinon tout. Ces molécules se déposent sur notre peau, parfois nous les respirons, nous les ingérons aussi. Les fruits et légumes achetés chez l'épicier du quartier ont bien poussé quelque part, dans un champ. Oui mais ce champ, il a été fertilisé. Parfois naturellement, souvent artificiellement, à grand renfort de pesticides, herbicides et autres produits phytosanitaires¹. En fin de chaîne alimentaire, ces molécules se retrouvent dans notre organisme, dans notre sang².

La question qui se pose alors est de savoir quels sont les effets, s'il y en a, pour nous et nos enfants. Cette question, si banale qu'elle puisse être, n'apparaissait pas si évidente il y a peu. Il y a seulement trente ans, en 1975, le directeur du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de Lyon (Dr Higginson), fut parmi les premiers à postuler que 80 % des cancers pourraient trouver leur cause dans la qualité (dégradée) de notre environnement. Une telle affirmation suscita à l'époque beaucoup de scepticisme, voire des critiques acerbes. Trente ans plus tard, en 2004, le professeur Dominique Belpomme lançait l'Appel de Paris, mettant en cause l'impact sur la santé des molécules chimiques toujours plus nombreuses sur les marchés ainsi que la pollution, dans la genèse de nombreuses pathologies, et en particulier du cancer³.

C'est de ces idées que naît le règlement européen Reach. Jusque là, les industriels qui produisaient, distribuaient et vendaient ces produits n'avaient pas à se demander si ceux-ci représentaient un risque pour notre santé, notre environnement. Pour répondre à ces questions, encore faut-il savoir à qui s'adresser. Reach innove en leur confiant la responsabilité de la connaissance scientifique.

En renversant la charge de la preuve, Reach « invite » le monde industriel à prendre ses responsabilités, devenant ainsi le responsable de la gestion des risques inhérents à leurs activités. A eux de nous dire si ce qu'on leur achète est toxique pour nous et nos enfants. A eux de prévoir des mesures pour y répondre. Il appartiendra à l'industrie de produire les données requises et d'identifier les mesures nécessaires à la gestion des risques. Dans un second temps, il s'agira en effet de remplacer les molécules les plus pathogènes par des substances moins nocives. L'adoption de ce règlement constitue une avancée significative, c'est indéniable. Néanmoins, on peut légitimement se méfier d'un système dans lequel le monde industriel devient juge et partie lorsqu'il se prononce scientifiquement sur l'innocuité des substances qu'il produit ou utilise.

Depuis le 1^{er} juin donc, toutes les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de produits chimiques doivent préparer les échéances de mise en œuvre du règlement, et en particulier le pré-enregistrement des substances, auprès de l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA). Cette agence se met désormais progressivement en place à Helsinki (Finlande)⁴. Le pré-enregistrement s'effectuera entre le 1^{er} juin 2008 et le 1^{er} décembre 2008. L'Agence sera également chargée de l'évaluation des substances chimiques qui sont suspectées de présenter un risque pour la santé ou l'environnement ainsi que du système d'autorisation pour l'utilisation de substances extrêmement préoccupantes, prévu par REACH⁵. Toutes les demandes d'autorisation devront inclure une analyse des substances de remplacement et un plan de substitution lorsque de telles substances existent. REACH permettra également des interdictions totales ou partielles plus rapides lorsque des risques inacceptables sont détectés. Enfin, des mesures sont prévues pour garantir que l'expérimentation animale soit limitée au strict minimum et encourager le recours à des méthodes alternatives⁶.

Par Marc Sénant, chargé de mission du pôle IPS

Pour aller plus loin : consulter la lettre ID de janvier 2007, dossier de presse complet sur Reach, réalisé par José Cambou, (pilote du pôle Santé et Environnement de FNE) pages 5 à 8. et <http://www.fne.asso.fr/PA/risques/dos/dossiers.htm>

1. Les phytosanitaires sont régis, depuis 1991, par la directive 91/414/CEE, les substances qui les composent sont donc considérées comme déjà enregistrées, de même que les « biocides ».

2. On sait qu'une pomme mise en vente dans un hypermarché a été traitée aux pesticides de 20 à 30 fois environ.

3. Source : site de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (ASMP), texte de Jean-Marie Pelt ; séance du lundi 5 février 2007

4. Un portail d'information est d'ores et déjà accessible sur le site Internet : www.reach-info.fr. Voir notamment les substances concernées et celles qui sont régies par d'autres réglementations.

5. Source : site europa; lien : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/745&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

6. Pour aller plus loin sur ce sujet, consulter les travaux du comité ANTIDOTE, notamment sur la toxigénomique. Antidote Europe est un comité scientifique qui s'est donné pour mission de contribuer à l'avènement d'une recherche biomédicale efficace et sûre.

Lien : www.antidote-europe.org



□ .Incident dans une SEVESO 2 à Toulouse : les fantômes d'AZF.

Les habitants de la ville rose ont connu une nouvelle frayeur ce lundi 11 juin 2007, vers 6H45, à la suite d'un incident qui s'est produit aux abords de l'ancien site AZF, réveillant les mauvais souvenirs du 21 septembre 2001 qui hantent toujours les esprits. L'origine : une fuite d'acide chlorhydrique sur le site de chimie fine de l'usine ISOICHEM, à deux pas de l'ancien site d'AZF, sur la tristement célèbre île du Ramier à Toulouse.

L'industriel, s'est empressé de rassurer les esprits, en précisant qu'il n'y avait eu aucune victime, ni même de pollution liquide à déplorer. De plus, il a indiqué que la quantité d'acide chlorhydrique alors présente dans les cuves était d'environ 50 mètres cube, et que la fuite (estimée à 10 mètres cube), s'est répandue dans le cuvelage de rétention prévu à cet effet. Conclusions qui se veulent rassurantes du côté de l'exploitant. A noter que la préfecture, un peu plus tard, a précisé qu'en fait, il y avait eu deux fuites relevées. La première, identifiée à 6h45, a été maîtrisée une demi-heure plus tard par le personnel de l'usine, après un déclenchement rapide du Plan d'Organisation Interne (POI) qui a permis d'éviter l'intervention des pompiers. La deuxième, découverte à 7h20, plus importante, a nécessité la surveillance des pompiers¹. A 8h15, le personnel de l'usine avait maîtrisé la fuite. Le résultat a été la formation d'un important nuage blanc autour du site industriel (selon le rapport d'enquête de la DRIRE, ce sont 200 kg d'acide chlorhydrique qui ont été libérés dans l'atmosphère), des risques d'irritation, de mauvaises odeurs, mais « pas de danger toxique »², selon la préfecture. Il est à noter que la maîtrise de l'incident a bien fonctionné, et que les différentes autorités compétentes se sont bien coordonnées entre elles, ce qui a sans doute permis d'éviter une plus grande gravité de l'incident.

Le préfet pour sa part a rapidement annoncé la tenue du CLIP (Comité Local d'Information et Prévention), pour informer comme il se doit les riverains de la zone. Ce CLIP s'est tenu le 18 juin et a réuni une quarantaine d'acteurs (exploitant, préfecture, associations, services de secours ...) permettant de faire un peu plus la lumière sur cet incident. A la suite de cette réunion, des mesures tirées d'un retour d'expérience ont été prises au sein de l'usine : diminution définitive du stock sur le site (1/2), diminution des volumes des cuves, changement de revêtement des cuves, maintenance préventive renforcée. Le problème reste que ce genre de mesures sont trop souvent mises en œuvre a posteriori, suite à un évènement.

Incident mineur donc? Peut-être du point de vue scientifique³, mais ce serait oublier le contexte particulier qui marque la population Toulousaine. Dans une ville où la page reste encore à tourner, les « incidents mineurs » ne sont pas perçus, ni acceptés de la même manière par tout le monde. Par ailleurs, comme le soulignent les associations locales, cet incident relance le débat sur le devenir du site de l'île du Ramier et plus particulièrement sur le choix d'implantation du futur Cancéropôle en lieu et place de l'ancien site d'AZF, et donc à proximité immédiate de l'usine ISOICHEM. Selon François Chollet, Président délégué du Grand Toulouse : « Poser la question du devenir de l'île du Ramier ne peut plus être aujourd'hui une question tabou. Dire que l'avenir du site doit être envisagé dans une cohérence d'ensemble avec des populations encore traumatisées par l'accident AZF, avec un Cancéropôle en train de sortir de terre relève du bon sens et d'une volonté d'aller de l'avant...Il ne s'agit en rien de stigmatiser le monde de la chimie dont le travail participe à la renommée de Toulouse, ni le personnel d'Isochem qui a traversé des épreuves lourdes, mais de dire clairement que nous devons trouver ensemble une solution compatible avec la vocation de haute technicité en santé du site et avec la tranquillité des riverains dans une perspective de développement durable. A nous d'agir. »(cp du « Grand Toulouse du 05/07/07)

Localement, la solution serait donc de réfléchir ensemble sur un déplacement du site ISOICHEM dans la région, réflexion qui se doit d'être cohérente, eu égard aux enjeux environnementaux et de sécurité publique qui se posent. Pour y arriver, pourquoi ne pas reproduire le schéma instauré à la fin des années 1990 à l'occasion de la création d'un site de stockage de déchets ultimes (classe 1) dans la région Midi-Pyrénées. Les acteurs du territoire, aussi opposés soient-ils, doivent avoir la capacité de se réunir autour d'une table comme ils l'ont fait dans le passé. C'est encore le seul moyen pour observer et identifier clairement les attentes et les besoins, laisser chacun s'exprimer et tenir compte de toutes les opinions, afin de trouver une solution acceptée par tous et respectueuse de chacun.

1.Pour info, sur les moyens mobilisés : 15 camions, 35 hommes sur site + 15 surveillants à distance, activation à la Préfecture du COD, coordination entre responsables Isochem, Drire, Préfecture, et pompiers

2.A noter tout de même : la direction de l'usine ISOICHEM a indiqué que le produit contenu dans le bassin de rétention a été déversé dans le milieu naturel après une période de stockage d'une semaine !

3.L'incident a été qualifié sans conséquence pour les employés du site, les pompiers et les personnes à proximité (rocade, Oustalous,...)



La page industrie suite...

□ Une rencontre européenne pour mieux comprendre et maîtriser les risques dans l'Union

Les inspecteurs européens se sont rencontrés les 30 et 31 mai à Paris dans le cadre de l'IMPEL (European Union Network for the Implementation and Enforcement of Environmental Law). Etaient présents 230 participants représentant 23 Etats. La démarche est calquée sur le retour d'expérience : après un examen d'environ 20 cas d'accidents, les inspecteurs échangent leurs points de vue et tirent les conclusions de leurs débats. En France, la gestion du retour d'expérience, c'est-à-dire les enseignements à retenir des accidents industriels, est l'une des pièces maîtresses dans le dispositif de prévention des risques. Les accidents industriels font l'objet d'un enregistrement par le bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (BARPI) du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables qui gère la base de données ARIA (<http://aria.ecologie.gouv.fr/>). L'objectif poursuivi est la maîtrise du risque, mais également l'information de la société civile.

Cheval de bataille du ministère de l'environnement, la « large diffusion des informations relatives aux enseignements tirés de l'analyse des accidents et incidents industriels est un élément essentiel du développement du dispositif de prévention des risques technologiques. En effet ces informations destinées à alimenter les études et réflexions des acteurs de la prévention des risques (industriels, bureaux d'études, experts, inspecteurs des installations classées, services d'urbanisme, de secours ou de sécurité civile, élus, associations) doivent permettre d'éviter le renouvellement des accidents ou tout au moins d'en limiter les conséquences. »

Source : actualités news environnement ; lien :

<http://www.actualites-news-environnement.com/20070531-accidents-industriels-environnement.php> ;

site Enviro2B; lien : <http://www.enviro2b.com/info/3088/article.html>

Le stop pub

La planète vous dira « Bravo et Merci » pour ce petit geste très simple qui vous permettra d'éviter environ 50 kg de papier par an.

Pour vous procurer le Stop Pub FNE (voir image ci-jointe; dimension réelle : 3,5 cm de diamètre) :

1) Commencez en premier lieu par contacter votre mairie : en effet, de nombreuses collectivités distribuent un Stop Pub.

2) Si ce n'est pas le cas, vous pouvez passer commande auprès de nous (voir tarifs ci-dessous).

Avant cela, nous vous invitons à faire connaître le Stop Pub autour de vous : en effet, de nombreuses personnes sont intéressées, et 20 Stop Pub adoptés par vos connaissances, c'est une tonne de déchets évités chaque année !

Pour information, quelques témoignages :

Karine : "Dans mon immeuble, 6 personnes ont appliqué un stop pub après l'avoir vu sur ma boîte aux lettres. Résultat : 7 boîtes sur 14 !

Frank de Melun : "J'ai diffusé plus de 200 stop pub à mon entourage (voisins, amis, collègues de travail ...). Le taux d'adhésion est d'environ de 30 %, ce qui est très positif."

Tarif StoPub FNE :

- 1,62 € en timbres le lot de 3 autocollants ;

joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse ;

- 3,24€ les 10, (6,48 € les 20) ;

joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse ;

- 50 autocollants et plus : 10 € les 50 ;

- 0,20 € l'unité pour les quantités supérieures à 50.

Adresser votre lettre à :

FRAPNA DROME : Opération "StoPub"

Galerie commerciale du Polygone 38 avenue de Verdun 26000 Valence



La page prévention

□ Opération Achats futés= Moins de déchets

Nos poubelles débordent, la solution est de **produire et consommer autrement**.

L'action « achats futés » a pour but de sensibiliser et de montrer aux consommateurs, sur leur lieux d'achats, qu'ils peuvent choisir des produits qui feront moins de déchets. Pour cela, il suffit de leur montrer, **d'identifier** ces produits par des **étiquettes** appelées « STOP RAYON » (*systeme identique au « premier prix »*).

Opportunités pour les associations à participer à cette action :

- mener une action permettant de promouvoir la réduction des déchets auprès du grand public ;
- possibilité d'avoir un écho **presse** important, sur votre action et votre association
- vous faire encore plus **connaître du grand public** et des autres acteurs locaux ;
- et -pourquoi pas- **recruter** de nouveaux membres ;

En quoi consiste l'action pour l'association ?

- mettre dans des les rayons de grands magasin **des étiquettes** «Stop Rayon » à côté des produits identifiés, grâce à une liste réalisée par FNE et l'ADEME;
- **animer un stand**, grâce à des affiches, de la documentation, des objets à diffuser comme des stop pub, des sacs réutilisables ...

Quelle implication minimum pour votre association ?

Cette action représente en moyen humain et en temps, au minimum :

- 1 personne pendant 2 heures pour mettre les **étiquettes** dans le magasin et installer le stand ;
- Au moins 2 personnes le samedi pour **animer le stand** ;

Si vous êtes plus nombreux et sur plus de jours, votre action prendra plus d'envergure et vous obtiendrez plus d'échos.

Quels outils utiliser ?

- **les 8 modèles de stop rayon** (étiquettes à apposer dans les rayons, imprimées par les magasins) afin d'identifier les produits concentrés, rechargeables, réutilisables, de grand format, écolabellisés, distribué en vrac, sans pile, sans suremballages.
- des **livrets d'information** : le Livret FNE « Moins d'ordures pour les générations future », les livrets ADEME, le livret Emballages « emballages utiles et inutiles », etc.
- le livret «**achats futés = moins de déchets** », expliquant quel type de produits génèrent moins de déchets ;
- l'**exposition** ADEME Eco-consommation (10 panneaux)
- l'autocollant **Stop pub**
- des **sacs** pliables réutilisables
- des **Caddies** « mini déchets » et « maxi déchets »

Si vous souhaitez participer à ce genre d'action, nous vous proposons dès maintenant de préparer celles de 2007, prévu dans l'idéal **pour la semaine de réduction des déchets (5 au 11 Novembre)**. Nous nous y prenons dès maintenant afin d'ANTICIPER au maximum l'action, de faciliter les relations avec les magasins et de vous permettre une meilleure préparation.

FNE sera là pour vous envoyer les documents et les outils, vous accompagner, vous soutenir aussi bien sur les aspects techniques que média.

□ Bilan 2006 de la prévention de la production de déchets

Dans le cadre du colloque sur la prévention et gestion des déchets dans les territoires l'Ademe a réalisé une plaquette intitulée « Tableau de Bord de la Prévention »

Une version électronique adaptée au web sera mise en ligne sur le site de l'ademe. Ce document marque aussi la réalisation de tous les engagements d'ouverture de chantiers pris par l'ADEME à l'occasion de la publication du plan de prévention des déchets et qui s'inscrivait dans un cycle de trois ans.

Ref 6170 Gratuit. Téléchargeable :

http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/docs/Pr%E9vention_TdB_D%E9finitif.pdf



Le tri des emballages

□ **Gestion et tri des déchets à bord des TGV Est sur l'axe Paris-Est/Strasbourg**

La Compagnie des Wagons-lits France veut gérer ses déchets dans le cadre du lancement de la ligne TGV Est.

Pour commencer, elle a opté en amont pour une gamme de produits (matériel jetable) dont les matériaux sont écologiques, fabriqués à partir de papier recyclé et de matières biodégradables :

- assiettes et plateaux en fibre moulée compactée
- gobelets (boisson froide) en PLA (polylactide)
- couverts (fourchette, couteau et cuillère) en mater-bi (amidon de maïs)

La récupération des déchets se fera dans une poubelle identifiée BIO, avec un sac poubelle translucide en mater-bi situé dans la voiture Bar avec un message en 2 langues: Allemand et Français

Le commercial de bord aura le rôle d'informer les clients de la démarche environnementale de la compagnie des wagons-lits, d'indiquer la poubelle dédiée aux déchets compostables et inviter les clients à les y déposer après usage.

Les sacs compostables seront isolés de manière à les déposer ensuite dans un conteneur spécifique. Un prestataire choisi à cet effet collectera régulièrement les déchets dans le cadre d'un contrat avec la SNCF et/ou la gare et seront traités sur une plateforme de compostage.

□ **Labellisation du service public de collecte**

L'ADEME et Eco-Emballages s'associent pour mettre en place un projet national visant à labelliser les services de collecte des déchets ménagers offerts par des collectivités locales françaises. La labellisation proposée est une **démarche volontaire** des collectivités.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des opérations pilotes développées en Régions Aquitaine et Poitou-Charentes à l'initiative de l'ADEME, d'Eco-Emballages et des Conseils Régionaux.

L'objectif de ce projet pluri-annuel, dont la première édition est prévue dès 2007, est :

- d'inciter les collectivités locales gérant la collecte des déchets à engager **un état des lieux puis une démarche d'optimisation** de leur dispositif de collecte des déchets ménagers, dans le sens des objectifs nationaux et européens vers plus de valorisation et de maîtrise des coûts,
- de permettre de **faire reconnaître les réussites et la qualité des dispositifs** de gestion des déchets.

La démarche proposée comprend deux niveaux de label, la sélection se faisant selon quatre familles de critères : services, bilan économique, impacts environnementaux et aspect social. Ces deux niveaux, de qualité croissante, sont :

- Niveau 1 : respect des exigences réglementaires et état des lieux dont la connaissance des coûts
- Niveau 2 : diagnostic, plan d'actions et progression des indicateurs de qualité

Plus d'informations : <http://www.ecoemballages>

Du nouveau sur le net

□ **L'incinération des déchets : un sujet brûlant**

Dans une étude, le bureau d'analyse des risques et des pollutions industrielles de la DPPR au ministère de l'écologie de l'aménagement et du développement durable a réalisé un recensement officiel des accidents survenus dans les UIOM au 16 janvier 2007.

http://barpipdf.geniecube.info/in070008_incineration.pdf



La Lettre Industrie - Déchets - N°34 - Juin-J 2007 : lettre d'information du pôle IPS de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Christine Gilloire ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL